



## Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour le site de l'École polytechnique

### Règlement de la consultation (RC)

#### commun à tous les lots

Consultation n°

MX25-062 ABCDEFGHIJKLM

Date limite de remise des plis

**13/ 04 / 2026 à 15 heures**

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert -Lots

1,2,3,4,5,6,7,8,9,11,12 et 13

(Article R.2124-2-1° - Code de la commande publique)

Procédure adaptée - Lot 10

(Article R.2123-1-2° - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Ecole polytechnique

Direction des Achats

Représentant : Laura CHAUBARD Ingénieure générale de 1<sup>ère</sup> classe de l'armement et Présidente du conseil d'administration par intérim

Adresse : Ecole polytechnique

Route de Saclay

91128 Palaiseau

Téléphone : 0169333230

Les personnes en charge du dossier sont : Pape Demba DIOUF / Lydie Quanboul - Acheteurs négociateurs

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour le site de l'École polytechnique.**

*Le présent marché porte sur l'approvisionnement et la livraison de denrées alimentaires destinées à la confection des repas pour les trois pôles, autogérés, de l'École polytechnique (EP) : le restaurant, la cafétéria et le service traiteur.*

La description technique des prestations est indiquée et définie dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

Le contrat fait référence au CCAG fournitures courantes et services (FCS).

### - Pour le lot 1 :

| Code CPV   | Libellé CPV                                                 |
|------------|-------------------------------------------------------------|
| 15800000   | Produits alimentaires divers                                |
| 15894700-8 | Épicerie fine                                               |
| 15000000-8 | Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes |
| 15550000-8 | Produits laitiers divers                                    |

### - Pour le lot 2 :

| Code CPV | Libellé CPV                                |
|----------|--------------------------------------------|
| 15800000 | Produits alimentaire divers                |
| 03310000 | Poissons, crustacés et produits aquatiques |

### - Pour le lot 3 :

| Code CPV   | Libellé CPV                                                |
|------------|------------------------------------------------------------|
| 15100000-9 | Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande |
| 15110000-2 | Viande.                                                    |
|            |                                                            |

### - Pour le lot 4 :

| Code CPV   | Libellé CPV       |
|------------|-------------------|
| 15896000-5 | Produits surgelés |

### - Pour le lot 5 :

| Code CPV   | Libellé CPV |
|------------|-------------|
| 15112000-6 | Volaille    |

- Pour le lot 6 :

| Code CPV   | Libellé CPV                                              |
|------------|----------------------------------------------------------|
| 15800000   | Produits alimentaires divers                             |
| 15810000-9 | Produits de panification, pâtisserie fraîche et gâteaux. |

- Pour le lot 7 :

| Code CPV   | Libellé CPV              |
|------------|--------------------------|
| 15550000-8 | Produits laitiers divers |
| 15530000   | Beurre                   |
| 15540000   | Fromages                 |

- Pour le lot 8 :

| Code CPV   | Libellé CPV                           |
|------------|---------------------------------------|
| 15300000-1 | Fruits, légumes et produits connexes. |

- Pour le lot 9 :

| Code CPV    | Libellé CPV                                                  |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| 15 000000-8 | Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes. |

- Pour le lot 10 :

| Code CPV   | Libellé CPV                   |
|------------|-------------------------------|
| 15800000-6 | Produits alimentaires divers. |
| 15850000-1 | Pâtes alimentaires.           |

- Pour le lot 11 :

| Code CPV   | Libellé CPV                  |
|------------|------------------------------|
| 15800000-6 | Produits alimentaires divers |

- Pour le lot 12 :

| Code CPV   | Libellé CPV                                                 |
|------------|-------------------------------------------------------------|
| 15800000   | Produits alimentaires divers                                |
| 15000000-8 | Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes |

- Pour le lot 13 :

| Code CPV   | Libellé CPV                  |
|------------|------------------------------|
| 15800000   | Produits alimentaires divers |
| 55521000-8 | Service traiteur             |

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

|                                                                                   |                       |                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Objet du contrat      | Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour le site de l'École polytechnique         |
|  | Acheteur              | Ecole polytechnique                                                                           |
|  | Type de contrat       | Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures |
|  | Structure             | Alloti - 13 lots                                                                              |
|  | Lieu d'exécution      | Ecole polytechnique<br>Route de Saclay<br>91128 PALAISEAU CEDEX                               |
|  | Durée                 | 12 mois reconductible 3 fois par période de 12 mois pour un maximum de 48 mois                |
|  | Développement durable | Clause environnementale                                                                       |
|  | Pénalités de retard   | Cf Article 8 du CCAP                                                                          |
|  | Variation des prix    | Révisables                                                                                    |
|  | Nature des prix       | Prix unitaires                                                                                |

■ **Allotissement et forme de la consultation :**

Conformément aux articles L.2113-1 2° et R.2113-1 du code de la commande publique, la consultation est décomposée en 13 lots :

| Type | Objet et forme                                                                                 |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lot  | N°1 : <b>Epicerie</b> - à bons de commande                                                     |
| Lot  | N°2 : <b>Produits de la mer et d'eau douce</b> - à bons de commande                            |
| Lot  | N°3 : <b>Viande fraîche de bovin, d'ovin et porc</b> - à bons de commande                      |
| Lot  | N°4 : <b>Surgelés</b> – à bons de commande                                                     |
| Lot  | N°5 : <b>Volailles</b> - à bons de commande                                                    |
| Lot  | N°6 : <b>Boulangerie label rouge &amp; BBC et viennoiserie pur beurre</b> - à bons de commande |
| Lot  | N°7 : <b>Beurre, œuf, fromage (BOF) &amp; ultra frais</b> - à bons de commande                 |
| Lot  | N°8 : <b>Fruit et légumes bio</b> - à bons de commande                                         |
| Lot  | N°9 : <b>Snacking nomade et saveur du monde</b> - à bons de commande                           |
| Lot  | N°10 : <b>Pâtes sèches, HVE et local</b> - à bons de commande                                  |
| Lot  | N°11 : <b>Fourniture pour pizza</b> - à bons de commande                                       |
| Lot  | N°12 : <b>Snacking chaud</b> - à bons de commande                                              |
| Lot  | N°13 : <b>Réception</b> - à bons de commande                                                   |

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Pour les lots 1,2,3,4,5,6,7,8,9,11,12 et 13, l'accord-cadre est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert. A ce titre il est soumis aux dispositions des articles L. 2124-1, L. 2124-2, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, du Code de la commande publique. Il est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec montant maximum. A ce titre, il est soumis aux dispositions des articles R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique.

Pour le lot 10 l'accord-cadre est passé sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R2123-1-2° du code de la commande publique. Il est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec montant maximum. A ce titre, il est soumis aux dispositions des articles R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique.

### ■ Montants maximum annuels :

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre sans minimum et avec maximum, conformément à l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique. Les montants maximums annuels sont les suivants :

Lot 1 : Epicerie - **350 000** euros HT annuel maximum  
Lot 2 : Produits de la mer et d'eau douce - **35 000** euros HT annuel maximum  
Lot 3 : Viande fraîche de bovin, d'ovin et porc - **250 000** euros HT annuel maximum  
Lot 4 : Surgelés - **600 000** euros HT annuel maximum  
Lot 5 : Volailles - **100 000** euros HT annuel maximum  
Lot 6 : Boulangerie Label Rouge & BBC et Viennoiserie Pur Beurre - **100 000** euros HT annuel maximum  
Lot 7 : Beurre, œuf, fromage (BOF) & ultra frais - **200 000** euros HT annuel maximum  
Lot 8 : Fruit et légumes bio - **360 000** euros HT annuel maximum  
Lot 9 : Snacking nomade et saveur du monde - **60 000** euros HT annuel maximum  
Lot 10 : Pâtes sèches, HVE et local - **10 000** euros HT annuel maximum  
Lot 11 : Fourniture pour pizza - **50 000** euros HT annuel maximum  
Lot 12 : Snacking chaud - **50 000** euros HT annuel maximum  
Lot 13 : Réception - **300 000** euros HT annuel maximum

Pour chaque lot, le montant maximum constitue le montant qui ne peut être dépassé et ne présente aucune obligation de dépense.

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation « **MX25-111 ABCDEFGHIJKLM** » est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- L'Acte d'Engagement pour chacun des lots de 1 à 13 ;
- Le bordereau de prix unitaires pour chacun des lots de 1 à 13, incluant la remise catalogue et un DQE ;
- Le règlement de la consultation (RC) et ses trois annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes pour l'ensemble des lots ;
- Le cadre de réponse technique pour chacun des lots de 1 à 13

Afin de pouvoir lire les documents électroniques mis à disposition par l'acheteur, les candidats doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .pdf / .xls / .doc / .ppt / .zip / .jpeg / .dwg /

.html.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### ■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

En tant que de besoin, l'acheteur peut solliciter des candidats ou des soumissionnaires la prorogation du délai de validité des offres.

Pour ce faire il transmet, pour accord, sa demande à l'ensemble des candidats ou soumissionnaires via la plateforme PLACE. La demande précise la durée de prorogation de la validité des offres.

Si le candidat ou le soumissionnaire n'accepte pas de maintenir son offre, l'acheteur poursuit la procédure avec les seuls candidats ou soumissionnaires ayant accepté la prorogation du délai de validité de leur offre.

#### ■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

## **3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**

#### ■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Durée du marché public – Délais d'exécution :**

L'accord-cadre commence à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par tacite reconduction pour une période de 12 mois. La durée totale du marché public ne pourra excéder 48 mois.

■ **Variantes :**

La consultation ne contienne pas de variante.

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées. L'offre des candidats doit respecter le CCAP et le CCTP dans leur intégralité.

■ **Prestation supplémentaire éventuelle :**

Le contrat ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

**A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants pour chacun des lots :**

| Document                                                                                                               | Descriptif                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Situation juridique</b>                                                                                             |                                                                                                                                                                                             |
| Lettre de candidature (DC1)                                                                                            | Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)                                                                |
| Déclaration du candidat (DC2)                                                                                          | Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)                                                                     |
| Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics | Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics       |
| <b>Capacités</b>                                                                                                       |                                                                                                                                                                                             |
| Cadre de présentation des capacités techniques, financières et professionnelles                                        | <b>Annexe n°3 au présent RC à remplir obligatoirement. Le format du document doit être impérativement respecté. Aucun renvoi à d'autres documents n'est accepté et sera pris en compte.</b> |

Le titulaire, ses éventuels co-traitants et sous-traitants fournissent, jusqu'à la fin d'exécution du contrat, leurs attestations et pièces prévues par le code du travail (articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8, D.8254-2 à D.8254-5).

**En cas d'appui d'une filiale ou d'une maison mère** : Les capacités d'entreprises membres du même groupe que le candidat, ne pourront être prises en considération que dans l'hypothèse où le candidat apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (attestation sur l'honneur fournie par la société qui met les moyens à disposition).

**En cas de recours à l'intérim** : Le candidat ne peut se prévaloir des moyens que lui fournira ultérieurement une agence d'intérim pour répondre aux capacités minimales exigées que dans l'hypothèse où il pourra en apporter la preuve (attestation de l'agence d'intérim qu'elle sera bien en mesure d'apporter au candidat, en temps utile, les moyens en personnel requis par l'exécution du marché). A défaut de cette attestation, ce sont ses seuls moyens qui seront pris en compte.

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles **(une note explicative concernant le DUME est en annexe n°1 du présent Règlement de Consultation)**.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

*Ces éléments ne sont pas à communiquer par le candidat dans la mesure où ces informations :*

- i) Ont déjà été préalablement transmis dans le cadre d'une précédente consultation lancée par l'Ecole polytechnique ;
- ii) Demeurent valables.

Pour ce faire, le candidat indique dans son pli le numéro de consultation dans laquelle l'Ecole peut retrouver ces éléments.

**Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques**, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

**Si le candidat est une société de création récente (société de moins de 3 ans d'existence)**, il peut fournir, en lieu et place de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices, tout autre document considéré comme équivalent (déclaration appropriée de la banque, attestation comptable relative à l'état financier de l'entreprise depuis sa création, etc.). Il peut également fournir la liste des éventuelles prestations afin de palier à l'absence de certificats de capacité pour des marchés similaires.

La possibilité de répondre à un ou plusieurs lots est accordée aux candidats.

**Pour chaque lot auquel la société candidate, l'offre est composée des documents suivants :**

| Document                                         | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acte d'engagement <b><u>par lot</u></b>          | Acte d'engagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| BPU <b><u>par lot</u></b>                        | Bordereau de Prix Unitaires incluant la ou les remises catalogue et le DQE<br>A remettre obligatoirement au format Excel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Cadre de réponse technique <b><u>par lot</u></b> | Le cadre de réponse constitue la proposition technique du candidat.<br>Le cadre de réponse recense l'ensemble des éléments techniques que le candidat doit fournir dans son offre afin de permettre son analyse. Il doit obligatoirement être renseigné et joint à l'offre, sous peine de rejet de l'offre.<br>A ce titre, il doit obligatoirement être renseigné et joint à l'offre, sous peine de rejet de l'offre.<br>La notation de la valeur technique sera essentiellement réalisée à partir de ce document. |

| Document  | Descriptif                                                                                                                                                                                          |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           | Si nécessaire, il est possible de compléter certains champs en renvoyant de manière précise vers le(s) titre(s) et le(s) page(s) d'une documentation annexe transmise avec la réponse.              |
| Catalogue | Le catalogue tarifaire avec la remise appliquée : Tarifs ou catalogue(s) tarifaire(s) du candidat avec la totalité des prix unitaires et indiquant le montant du rabais sur les produits y figurant |

**La proposition technique est contractuelle. Toute absence d'information exigée au titre de la présente consultation entraîne l'irrégularité de l'offre du candidat.**

**Le bordereau des prix unitaires est à compléter entièrement aux endroits prévus à cet effet par le candidat, sans modification ou ajout des libellés, unité d'œuvre ou toute autre mention à l'initiative du candidat sous peine d'irrégularité de l'offre. Chaque ligne de prix doit être renseignée par le candidat, même si le montant de la prestation est chiffré à zéro.**

**L'acheteur attire l'attention des candidats sur l'intangibilité du bordereau des prix unitaires et invite ces derniers à communiquer via la plateforme pour toute demande d'information durant la consultation.**

Les justificatifs et les moyens de preuve, définis à l'article R. 2143-7 du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, ne sont exigés par l'acheteur qu'au(x) soumissionnaire(s) au(x)quel(s) il est envisagé d'attribuer le marché. Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le(s) soumissionnaire(s) sur la plateforme en ligne « e-Attestations » mise à sa disposition, gratuitement, à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com/>

La plateforme sécurisée « e-Attestations » permet aux opérateurs économiques de déposer toutes les informations et documents obligatoires à partager uniquement avec leurs donneurs d'ordres (acheteurs).

Elle est entièrement gratuite.

Elle nécessite la création d'un compte sur la plateforme qui est connectée aux administrations. « e-Attestations » agrège des données directement auprès de tiers producteurs de confiance comme le RNCS, les URSSAF, la DGFIP.

Le candidat complète les informations et documents manquant dans son dossier.

Les candidats ne sont toutefois pas tenus de fournir les justificatifs déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu. Dans ce cas, ils peuvent indiquer dans leur candidature, les documents concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles les documents ont déjà été transmis.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir ces justificatifs et moyens de preuve lorsque l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

**Les candidats devront bien réunir les fichiers à déposer dans un répertoire zippé avant de le déposer sur PLACE. L'outil zip est en libre téléchargement depuis PLACE entreprise sur Accueil /aide/Outils informatiques.**

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier le dépositaire. Il n'y a pas d'obligation de signature électronique des documents du contrat listés dans le présent RC, transmis par voie électronique.

**Toutefois, les documents du contrat devront être signés électroniquement par le candidat sélectionné lors de l'attribution du contrat.**

**Une note explicative concernant la signature électronique est jointe en annexe n°2 du présent Règlement de Consultation.**

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

**Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique.** Les copies de sauvegarde peuvent être transmises par voie électronique avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document à l'adresse suivante : [sda.procedure@polytechnique.fr](mailto:sda.procedure@polytechnique.fr)

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Rappel : Dans le cas d'envoi de plusieurs plis par le même candidat, seul le dernier transmis sur la plateforme des achats de l'Etat et reçu dans les délais sera pris en compte.

#### **Avertissement technique**

**En disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo. L'attention des candidats est donc attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : c'est en effet la date et l'heure de fin d'acheminement qui font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée. Les candidats sont donc invités à intégrer les marges de manœuvre nécessaires à leur processus de réponse, et à tenir compte des délais d'acheminement. Il est vivement conseillé aux candidats de déposer leur pli électronique avant la dernière heure qui précède celui de la date et de l'heure de remise des plis comme indiqué dans le présent règlement de la consultation**

**L'Ecole polytechnique ne peut être tenue pour responsable du délai d'acheminement d'un pli électronique.**

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

#### ■ **Dépôt des attestations et certificats :**

Le profil acheteur PLACE met à disposition des entreprises un coffre-fort électronique afin de déposer les certificats et attestations suivantes :

- certificat de régularité fiscale ;
- certificat de régularité sociale ;
- cotisation employeur MSA.

En déposant ces documents directement dans ledit coffre, vous êtes déchargé de votre obligation de transmission à l'Ecole polytechnique lors de l'attribution du contrat. Si ce n'est pas déjà disponible dans votre offre, il vous sera uniquement demandé la liste des travailleurs étrangers (ou à défaut, une attestation sur l'honneur indiquant que vous n'en employez pas).

L'accès audit coffre n'est possible qu'une fois votre entreprise authentifiée sur la plateforme PLACE. Celui-ci est accessible sur la page d'accueil dans la rubrique espace documentaire - coffre-fort entreprise. Si vous optez pour ce dépôt, il est nécessaire de rendre accessible les documents déposés dans le coffre-fort.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au guide utilisateur entreprise (lien : <https://www.marches-publics.gouv.fr/docs/guide-esr-2017/place/GuideUtilisateurEntreprise.zip>).

## **4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION**

#### ■ **Critères de jugement des offres :**

**Pour les lots 1, 8 et 10** sur la base du cadre de réponse technique et de l'offre financière, les offres sont analysées et classées en fonction des critères et sous-critères suivants :

| Critères et sous-critères de notation                                                                                                                                                                                                                                          | Pondération               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Critère 1 : Valeur financière</b><br><b>Sous-critère 1.1 :</b> Analyse des prix du BPU sur la base du DQE<br><b>Sous-critère 1.2 :</b> Analyse des prix du catalogue à partir du panier caché avec l'application du ou des taux de remise                                   | <b>40</b><br><b>5</b>     |
| <b>Critère 2 : Valeur technique de l'offre</b>                                                                                                                                                                                                                                 | <b>45</b>                 |
| <b>Sous-critère 2.1 : Qualité des produits proposés</b><br><i>Sous-critère 2.1.1 Provenance &amp; Traçabilité</i><br><i>Sous-critère 2.1.2 Fiches techniques</i><br><i>Sous-critère 2.1.3 Diversité &amp; largeur du catalogue</i>                                             | <b>25</b><br>5<br>5<br>15 |
| <b>Sous-critère 2.2 : Qualité du service</b><br><i>Sous-critère 2.2.1 Qualité du Service et logistique incluant le délai de livraison</i><br><i>Sous-critère 2.2.2 Gestion des produits de remplacement</i><br><i>Sous-critère 2.2.3 Conformité des Annexes réglementaires</i> | <b>20</b><br>10<br>5<br>5 |
| <b>Critère 3 : Démarche en faveur du Développement durable</b><br><i>Engagements en matière de réduction des transports, limitation des intermédiaires, gestion responsable des déchets, respect de la loi AGECE, et optimisation de la consommation énergétique.</i>          | <b>10</b>                 |

Modalités de calcul des notes :

- La note financière pour le sous-critère 1.1 sera obtenue par application de la formule suivante :  
Note obtenue = 40 x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).
- La note pour le sous-critère 1.2 sera obtenue par application de la formule suivante :  
Note obtenue = 5 x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).

Les critères sont notés : Addition des notes obtenues pour chacun des sous-critères

La note totale est notée : Addition des notes des critères sur 100

Pour les lots 2,3,4,5,6,7,9,11,12 et 13 sur la base du cadre de réponse technique, les offres sont analysées et classées en fonction des critères et sous-critères suivants :

| Critères et sous-critères de notation                                                                                        | Pondération |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Critère 1 : Valeur financière</b>                                                                                         |             |
| <b>Sous-critère 1.1 :</b> Analyse des prix du BPU sur la base du DQE                                                         | <b>40</b>   |
| <b>Sous-critère 1.2 :</b> Analyse des prix du catalogue à partir du panier caché avec l'application du ou des taux de remise | <b>5</b>    |
| <b>Critère 2 : Valeur technique de l'offre</b>                                                                               | <b>45</b>   |
| <b>Sous-critère 2.1 : Qualité des produits proposés</b>                                                                      | <b>25</b>   |
| Sous-critère 2.1.1 Origine & Traçabilité                                                                                     | 5           |
| Sous-critère 2.1.2 Certificats qualité/sanitaire                                                                             | 5           |
| Sous-critère 2.1.3 DLC/DLUO garanties                                                                                        | 5           |
| Sous-critère 2.1.4 Diversité & largeur du catalogue                                                                          | 10          |
| <b>Sous-critère 2.2 : Qualité du service</b>                                                                                 | <b>20</b>   |
| Sous-critère 2.2.1 Logistique & chaîne du froid incluant le délai de livraison                                               | 10          |
| Sous-critère 2.2.2 Gestion des produits de remplacement                                                                      | 5           |
| Sous-critère 2.2.3 Annexes réglementaires                                                                                    | 5           |
| <b>Critère 3 : Démarche en faveur du Développement durable</b>                                                               |             |
| Conditions d'élevage/pêche/production durables, conformité aux labels, part du circuit court, réduction maximale déchets     | <b>10</b>   |

Modalités de calcul des notes :

- La note financière pour le sous-critère 1.1 sera obtenue par application de la formule suivante :  
Note obtenue = 40 x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).
- La note pour le sous-critère 1.2 sera obtenue par application de la formule suivante :  
Note obtenue = 5 x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).

Les critères sont notés : Addition des notes obtenues pour chacun des sous-critères

La note totale est notée : Addition des notes des critères sur 100

| Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants : |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Offre hors délai                                                    | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.                                                                                                                                                                                                                                |
| Offre anormalement basse                                            | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée                                                  | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Offre irrégulière                                                   | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.                                                                                                |
| Offre inacceptable                                                  | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.                                                                                                                                                                                                                                                          |

### ■ Négociation pour le lot à procédure adaptée :

Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires afin d'améliorer la qualité technique et les conditions financières des offres, sans modification substantielle de l'objet du marché ni du besoin exprimé.

La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments des offres, notamment le prix et les aspects techniques, à l'exclusion des critères de sélection.

Après un premier classement des offres recevables, l'acheteur pourra engager des négociations avec l'ensemble des soumissionnaires concernés ou avec un nombre limité d'entre eux, dans la limite de trois candidats maximum, sélectionnés sur la base de ce classement et dans le respect du principe d'égalité de traitement.

Les offres irrégulières ne pourront faire l'objet de négociations. Lorsque cela est possible, l'acheteur pourra inviter les candidats concernés à régulariser leur offre conformément aux dispositions du présent règlement de la consultation.

L'acheteur se réserve également la possibilité de ne pas engager de négociation et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Les candidats sont donc invités à remettre, dès l'origine, leur meilleure offre.

### ■ Déroulement de la négociation :

Les négociations pourront être conduites sous toute forme appropriée (échanges écrits, oraux, téléphoniques ou par voie dématérialisée), dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des échanges.

Le nombre de tours de négociation nécessaires à leur conclusion est laissé à l'appréciation de l'acheteur. Les modalités et le calendrier des échanges seront identiques pour l'ensemble des candidats admis à la négociation.

L'acheteur se réserve la possibilité d'organiser une audition des candidats admis aux négociations. Dans ce cas, les candidats concernés recevront une convocation par courrier électronique précisant les modalités de cette audition (date, heure, durée, lieu ou modalités de connexion, et objet).

Le délai accordé aux candidats pour la remise d'une offre modifiée ou d'une offre finale sera précisé lors de la transmission par l'acheteur des éléments de négociation.

À l'issue de la phase de négociation, la dernière offre remise par chaque candidat constitue son offre finale.

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire, sous réserve que le candidat pressenti produise les certificats et attestations prévus aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti pour la transmission de ces documents est fixé par l'acheteur et ne pourra excéder dix jours.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Mise au point du marché :**

En accord avec le soumissionnaire retenu, la personne publique se réserve la faculté de procéder avec le soumissionnaire retenu à une mise au point des composantes du marché public sans que cette mise au point ne puisse remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché public dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

Il peut prévoir une réunion de mise au point. Un document de mise au point sera établi, signé des deux parties et annexé à l'acte d'engagement.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

| Document                                | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Certificat de régularité fiscale        | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Certificat de régularité sociale        | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Assurances                              | Les polices et attestations d'assurance en cours de validité dans le domaine objet du présent marché, spécifiant que l'entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le cadre des prestations visées dans l'objet du présent marché et couvrant tous les risques dont elle pourrait être reconnue responsable dans les conditions du droit commun.                                                                                                                 |
| IBAN/RIB                                | IBAN/RIB                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| N°SIREN                                 | Le numéro d'identification de l'entreprise (SIREN) délivré par l'INSEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Liste nominative des salariés étrangers | La pièce mentionnée aux articles D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger, une déclaration sur l'honneur l'attestant est suffisante |
| Redressement judiciaire                 | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

Si le soumissionnaire ne peut produire les pièces susvisées dans le délai imparti, son offre est rejetée et il est éliminé. Le candidat arrivé en deuxième position sera alors déclaré titulaire sous la condition qu'il fournisse lui aussi les pièces susvisées.

Le candidat retenu devra dater et signer l'acte d'engagement avant la notification du marché. Il est rappelé que les pièces mentionnées ci-avant doivent être signées par une personne physique habilitée à engager le candidat ou le mandataire du groupement dans le cadre de la présente consultation.

**L'envoi par l'École polytechnique d'une copie de l'Acte d'engagement destiné à l'attributaire et signé par les deux parties, vaudra notification du marché.**

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

### ■ Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Prolongation du délai de réception des offres

Lorsqu'une réponse nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fournie 6 jours avant la date limite de réception des offres, ou en cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté proportionnellement à l'importance des modifications apportées et dans les conditions prévues au à l'article R.2151-4 du code de la commande publique.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

TA de Versailles  
56 avenue de Saint Cloud  
78011 Versailles  
Téléphone : 0139205400  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr)  
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Remy Donfrancesco (remy.donfrancesco@polytechnique.edu) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



#### Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)